



GPI *Atlantic*

Genuine Progress Index for Atlantic Canada / Indice de progrès véritable - Atlantique

MESURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**APPLICATION DE L'INDICE DE PROGRÈS VÉRITABLE
AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES LIEUX SANS FUMÉE:

UNE ÉVALUATION POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

SOMMAIRE

Préparée par :

Ronald Colman, Ph.D., **GPIAtlantic**

Avec la collaboration de Jeffrey Wilson à la recherche

Octobre 2002

SOMMAIRE

Même si des progrès ont été réalisés par rapport à l'adoption de politiques et de dispositions législatives concernant des lieux sans fumée, il reste beaucoup à accomplir. La présente étude cherche à évaluer l'impact économique possible des politiques et des dispositions législatives qui auront pour effet de restreindre le tabagisme dans les lieux publics au Nouveau-Brunswick.

L'exposition à la fumée secondaire présente un grave risque pour la santé

- Les organisations scientifiques et médicales parmi les plus reconnues et les agences gouvernementales s'entendent pour dire que la fumée secondaire ou la fumée de tabac environnementale présente de graves risques pour la santé.

L'exposition à la fumée secondaire entraîne des maladies du cœur, le cancer des poumons, le cancer des sinus et des troubles respiratoires chez les adultes. Elle cause également la mort subite du nourrisson, des troubles de croissance chez le fœtus et une foule de troubles respiratoires chez les bébés et les enfants en bas âge, dont la bronchite, la pneumonie, la maladie de l'oreille moyenne et les poussées d'asthme. L'exposition à la fumée de tabac environnementale entraîne environ 163 décès par année au Nouveau-Brunswick et elle est la principale cause de décès en milieu de travail.

Des recherches plus récentes ont trouvé un lien entre l'exposition à la fumée de tabac environnementale et le cancer de l'utérus et le cancer du sein, l'embolie et les fausses couches chez les femmes adultes; et le déclenchement de crises d'asthme, une diminution de la fonction pulmonaire, la fibrose kystique et la présence de troubles cognitifs et comportementaux chez les enfants.

- Les travailleurs des restaurants, des bars et des casinos sont particulièrement vulnérables à une exposition en milieu de travail à la fumée secondaire. Dans les restaurants, les niveaux de fumée secondaire sont deux fois plus élevés que dans tout autre milieu de travail où des restrictions ne sont pas imposées à l'usage du tabac. Dans les bars et les casinos, ces niveaux sont de 3 à 6 fois plus élevés. L'incidence du cancer du poumon chez les travailleurs des services alimentaires dépasse de moitié celle de la population en général.

La surmortalité pour les travailleurs dans les fumeurs, les bars, les restaurants, les casinos et les salles de quilles dépasse de 15 à 26 fois le niveau « de risque important » établi par l'*Occupational Safety and Health Administration* (OSHA) des États-Unis.

- L'adoption de dispositions législatives concernant les lieux sans fumée réduirait l'exposition à la fumée de tabac environnementale chez les Néo-Brunswickois de 80 p. 100, diminuerait la consommation de cigarettes par les fumeurs de 20 p. 100, et permettrait au Nouveau-

Brunswick d'économiser un montant estimatif de 132 millions de dollars par année en évitant des coûts liés aux soins de santé (28 millions de dollars) et des pertes de productivité (104 millions de dollars).

La ventilation ne retire pas les toxines ni n'évite une exposition à la fumée de tabac secondaire

- Les évaluations d'experts, les données empiriques, les modalités d'évaluation des risques et les normes internationales reconnues pour la qualité de l'air ambiant et la ventilation ont révélé que la ventilation et les sections pour non-fumeurs **ne retirent pas** les composantes toxiques de la fumée de tabac de l'air ambiant ni n'offrent de solution au problème de l'exposition à la fumée secondaire.

Les recommandations émanant de groupes scientifiques d'experts sur l'exposition à la fumée de tabac environnementale sont plutôt « *claires, constantes et unanimes – toute exposition involontaire est néfaste et doit être éliminée.* » Le Directeur du Service de santé publique des États-Unis a demandé l'établissement « *d'environnements entièrement sans fumée dans tous les lieux publics et les lieux de travail, y compris tous les restaurants et les bars.* »

Une politique sur les lieux sans fumée n'a aucun effet défavorable sur les affaires et peut même être bonne pour les affaires

- Sans aucune exception, chaque étude objective utilisant les données officielles sur la taxe de vente démontre que les politiques et les dispositions législatives sur les lieux sans fumée n'ont aucun effet défavorable sur les revenus des restaurants, des bars, des hôtels et des établissements touristiques. Deux études constatent une baisse initiale de revenus au cours de la période de un à deux mois suivant l'adoption de la mesure, mais ne trouvent aucune preuve confirmant une baisse générale ou cumulative du chiffre d'affaires à long terme. En effet, plusieurs études font ressortir que les revenus des restaurants, des bars, des hôtels et des établissements touristiques augmentent après l'adoption de politiques et de dispositions législatives concernant les lieux sans fumée, indiquant que les mesures pourraient être bonnes pour les affaires, car les non-fumeurs fréquentent les restaurants et les bars plus souvent et les fumeurs s'adaptent aux nouvelles règles.
- Vu la constance des données recueillies, les ravages énormes et coûteux de l'exposition à la fumée secondaire, les avantages économiques des politiques et des dispositions législatives concernant les lieux sans fumée, et l'absence démontrée d'effet défavorable sur les affaires, il est clairement justifié d'adopter de telles mesures législatives au Nouveau-Brunswick. Cela est particulièrement vrai à la lumière du nombre croissant de précédents jurisprudentiels indiquant que les gouvernements et les employeurs sont tenus par la loi d'assurer des milieux de travail sûrs pour les employés et de supprimer tout risque connu pour la santé du lieu de travail.

Les arguments de l'industrie du tabac se sont révélés faux

- Il est seulement possible de comprendre les obstacles par le passé à l'adoption de politiques et de dispositions législatives concernant les lieux sans fumée dans le contexte de la résistance et de l'opposition de l'industrie du tabac. Les documents de l'industrie du tabac révèlent que l'industrie a consacré des efforts considérables contre les restrictions sur le tabagisme dans les espaces publics en niant l'accumulation de preuves sur les risques pour la santé de la fumée secondaire et en travaillant par l'entremise de tiers indépendants et en les finançant pour exercer des pressions contre l'adoption de dispositions législatives concernant les lieux sans fumée.
- L'examen objectif des recettes fiscales a toujours fait ressortir que les arguments de l'industrie, à savoir que les revenus baissent après la mise en oeuvre de l'interdiction de fumer, sont faux.

L'action déclenche le changement. C'est un fait reconnu que la participation active des intervenants du milieu de la santé, bénéficiant d'un appui solide du public, est l'élément le plus déterminant pour ce qui est d'assurer l'adoption de politiques et de dispositions législatives concernant les lieux sans fumée dans d'autres administrations.